

L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Juin 2007

N° 32

SOMMAIRE

	Page		
Editorial	1	Carrière Bronzo	4
André Manche n'est plus	2	Les oiseaux de l'archipel de Riou	4
Réglementation préfectorale	2	A la devanture du libraire	6
Calanques propres 2007	2	André Manche nous a quittés	7
A propos de Sugiton	3		

EDITORIAL

Chers amis,

Comme je vous l'ai dit dans l'édito précédent, 2007 sera une année importante pour les Calanques. En effet, la nouvelle loi sur les PN, qui modifie celle de 1960, est parue au J.O. d'avril 2006 ; ses décrets d'application, qui précisent de nombreux points, sont sortis en juillet et, depuis le début de cette année, s'y sont ajoutés plusieurs arrêtés. Tous les textes sont enfin là et il convient maintenant de passer à l'essentiel : le parc national des Calanques.

Le temps presse, car les dégradations liées à la pression touristique se multiplient ; en particulier, on note un accroissement du flux touristique en mer et sur les plages, là où se concentre la flore la plus intéressante et la plus fragile ; s'y ajoutent des pratiques de plus en plus répandues de VTT et même de motos !

Il faut rapidement arriver à la création du P.N. pour assurer la préservation de ce massif d'une richesse exceptionnelle. Le ministère y est favorable, comme le montre la venue au GIP, en septembre 2006, de Nelly Olin, ministre de l'Ecologie et du développement durable. Profitons du mouvement.

Cependant le GIP, créé en 1999 avec une durée limitée de 8 ans, prend fin en décembre de cette année ; il est nécessaire de le proroger, car c'est lui qui est chargé officiellement de mettre en œuvre le projet de P.N. et de le mener à son terme. Une demande de prorogation pour trois ans a été présentée par le GIP, qui a reçu l'avis favorable de la Préfecture, ainsi que celle du ministère.

La première étape du processus menant à la création du parc réside dans la constitution d'un dossier justifiant sa création, afin d'obtenir sa « prise en considération » par le ministère. Le GIP s'est donné six mois pour cette tâche importante et veut présenter son texte pour avis en septembre 2007 aux communes concernées et à certaines institutions publiques désignées par la loi. Nous espérons bien que celles-ci ont pris conscience de l'importance du parc et de son urgence : une gestion globale doit rapidement être mise sur pied pour que nos Calanques soient protégées, tout en restant un espace ouvert à l'homme.

Alors, le parc national des Calanques sera le parc terrestre et marin que nous attendons. Il faut souhaiter que l'accord de tous soit obtenu et que l'intérêt général ne soit pas sacrifié à des intérêts particuliers. Les Calanques, qui sont la richesse et la fierté de notre France méditerranéenne, doivent être conservées intactes. Ce sera un honneur pour nos responsables de l'avoir compris et d'avoir légué à nos descendants une nature exceptionnelle et protégée aux portes de la grande métropole de la Provence.

Madeleine BARBIER-BROSSAT, présidente

ANDRE MANCHE N'EST PLUS

Nous avons appris avec tristesse le décès d'André Manche qui fut le créateur du Parc National de Port Cros et qui fut un exemple dans la lutte pour l'environnement ; sa disparition laisse un grand vide. A l'heure où la procédure de création du parc national des Calanques débute, ses avis éclairés vont beaucoup nous manquer.

REGLEMENTATION PREFECTORALE CONCERNANT LA FREQUENTATION DES CALANQUES POUR L'ETE 2007

Du 1^{er} juillet au samedi précédent le 2^{ème} dimanche de septembre, le niveau de danger « feu de forêt » est défini chaque jour avant 19 heures pour le lendemain. Sauf circonstances exceptionnelles, les dispositions à appliquer sont valables pour la journée entière.

En fonction de la situation météorologique du massif, quatre niveaux de danger sont définis :

- Niveau vert : il n'y a pas de danger
- Niveau orange : situation « peu dangereuse »
- Niveau rouge : situation « dangereuse »
- Niveau noir : situation « très dangereuse »

En niveau **vert** ou **orange**, la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules ne sont pas soumis à obligation.

En niveau **rouge**, ils ne sont autorisés que le matin de 6 à 11 heures.

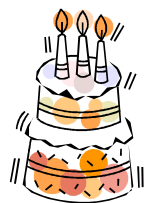
En niveau **noir**, ils sont interdits.

Vous pouvez vous renseigner en consultant le serveur vocal : 08 11 20 13 13

CALANQUES PROPRES 2007

25 mars : UCL a organisé son 15^{ème} nettoyage de printemps : « Calanques propres 2007 ».

Il a eu lieu cette année à partir de la Calanque de Callelongue où, dès 9 h du matin, UCL a accueilli toutes les bonnes volontés pour un nettoyage des Calanques.



Ce jour là, le beau temps froid et sec est au rendez-vous, ainsi que les randonneurs et tous les bénévoles alertés par l'Echo des Calanques et la presse marseillaise.

Au stand UCL, à Callelongue, on distribue gants et sacs biodégradables afin de ramasser tous les détritiques qui enlaidissent nos sentiers. Ils seront déposés au retour dans le container mis en place gracieusement par la Communauté Urbaine de Marseille.

Nos fidèles participants tels les AIL St ANNE, le SOROPTIMIST club de Marseille, plus les individuels ont rapporté divers objets étrangers au monde des Calanques : grillages, matière ondulée, bidon d'huile à l'Escalier des Géants, caisses, morceaux de verre, plastique, cubis et même des seringues trouvées sur la plage de la Calanque de

Marseilleveyre !

Tous ont signalé ces dépôts à la périphérie du site ainsi qu'au bord des sentiers. L'intérieur du massif est de plus en plus propre, ce dont nous nous réjouissons comme le montrent la photo prise en 1998 et la photo prise en 2007.

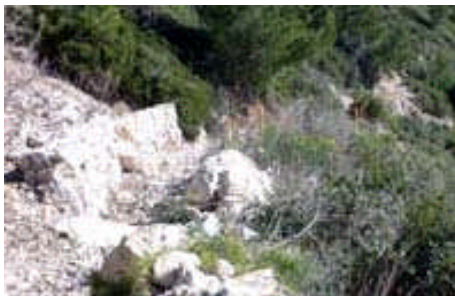
La venue prochaine du Parc National mettra un terme à ces dépôts sauvages effectués en voiture à la périphérie.

Tous les promeneurs et participants, venus très nombreux, ont fait preuve de gentillesse, de beaucoup de civisme, d'un intérêt évident pour la conservation de ces lieux admirables et fragiles, en signant en masse la pétition « pour un Parc National de Calanques ».

Nous tenons vivement à les remercier, ainsi que la Communauté Urbaine de Marseille et nos amis venus nous aider, Cathy, Jacqueline, Véronique et Olivier sans oublier les journalistes qui ont annoncé l'évènement.



A PROPOS DE SUGITON



La Calanque de Sugiton est une des plus belles du massif mais elle est aussi particulièrement fréquentée, parce que la plus accessible au départ de Luminy. Ce succès a entraîné la formation par les randonneurs, sur un terrain souvent très en pente, de nombreux sentiers sauvages, qui sont la porte ouverte à l'érosion lors de fortes pluies, car l'eau entraîne la terre ainsi mise à nu. La dégradation est visible, avec de profondes traces de ravinement, tout au long de ces sentiers. Ce phénomène est spécialement critique à l'approche de la

Calanque.

Début 2007, des travaux de réhabilitation ont été entrepris par la Ville de Marseille, propriétaire du terrain, après avoir été approuvés par la DIREN et présentés au GIP et aux associations. Ils sont actuellement terminés.

Les deux anciens chemins ont été maintenus et sont délimités par des pieux reliés entre eux par des fils de fer. Chacun de leurs nombreux croisements avec les sentiers sauvages est fermé de chaque côté par 4 pieux et du fil de fer croisé, et, parfois, lorsque c'était possible, avec des pierres pour ralentir les coulées d'eau. Il est certain que ces quelques cinq cents pieux neufs, donc de teinte claire, choquent le regard.



Mais, c'est un mal passager et surtout nécessaire. Il faut absolument empêcher les divagations des usagers, le plus souvent inconscients, qui dégradent le site d'une façon qui peut devenir irréversible. Si le passage se limite aux deux seuls chemins entretenus, la destruction des sols sera arrêtée, la revégétalisation pourra se faire. Il est d'ailleurs prévu de l'aider aux endroits où elle ne le pourrait pas. Après l'été, les pieux séchés auront acquis une patine qui les fondera progressivement dans la nature environnante. Nous devons être patients et surtout respecter les chemins indiqués. Le civisme permettrait d'éviter d'en arriver à la nécessité d'entreprendre des aménagements aussi lourds.

Les photos ont été prises par Charlotte Saint-Pierre.

CARRIERE BRONZO, DERNIERE ET MAUVAISE NOUVELLE

Nous venons d'apprendre de source bien informée (Conservatoire du littoral à Aix) que, devant la demande de préemption du Conservatoire lors de la vente de la carrière Bronzo (par la dite société, cette parcelle de 11 hectares, dont 6 en terrain naturel et 5 plus ou moins couverts de ruines, a été retirée de la vente par la dite société.

Rappelons l'intérêt pour le Conservatoire, déjà propriétaire d'une parcelle à l'est, ainsi que d'une autre à l'ouest comprenant le vallon de la Louve avec la zone de protection de l'aigle de Bonelli), d'acquérir ce terrain.

Pour notre part, nous aurions souhaité que la plus belle batterie de fours à chaux du secteur puisse être définitivement protégée, voire restaurée et visible par tout le monde.

LES OISEAUX DE L'ARCHIPEL DE RIOU

Riou ce ne sont pas seulement les **goélands leucophée** (nos gabians, souvent improprement appelés mouettes) omniprésents ou les rats et les lapins, à peine plus discrets. L'archipel (Riou, Plane, Jarre, Jarron, Maire et leurs ilots) est une Réserve Naturelle Nationale riche d'une flore et d'une faune remarquables, protégées et très menacées. Nous nous proposons, au fil des Echos, de vous faire rentrer dans l'intimité de ces îles et de ce qui s'y passe pour favoriser la sauvegarde de ces espèces rares.

C'est en particulier le domaine des oiseaux. La densité des **goélands leucophée** est frappante, comme la grande variété des 125 espèces observées. On peut noter les migrateurs de passage (palombes entre autres), les sédentaires comme les goélands et les rapaces (4 couples de **Faucon pèlerin**, un couple de **grand Duc d'Europe**), et 14 espèces qui y nichent à la belle saison, dont le **Martinet pâle** et le **Martinet à ventre blanc**, et surtout 4 espèces d'oiseaux marins endémiques de méditerranée : le **Cormoran huppé de Méditerranée**, l'**Océanite tempête**, le **Puffin cendré** et le **Puffin de Méditerranée**, auxquels nous nous intéresserons aujourd'hui. Ces 4 espèces sont protégées et font l'objet d'un programme LIFE Nature dont le but est la restauration des conditions favorables à la réinstallation des colonies d'oiseaux. Mis en œuvre par le CEEP (Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence) qui l'a proposé, il est soutenu et financé par l'Union Européenne, le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Bouches du Rhône et la ville de Marseille.

L'Archipel comprend la seule colonie de **Cormorans huppés** de la France continentale, constituée de 5 couples. Ils nichent l'hiver dans les cavités des falaises (1 à 6 œufs), l'envol des jeunes est au printemps et leur espérance de vie est de 16 ans. Les cormorans pêchent près des côtes et il n'est pas rare d'en observer se faisant sécher, les ailes déployées, car leur plumage noir à reflet vert est perméable à l'eau. La petite huppe noire recourbée vers l'avant apparaît à la saison de reproduction. Bec et palmure sont jaunes. Il s'agit là d'une espèce endémique et rare de Méditerranée différente du grand cormoran qui se reproduit sur les lacs et les rivières continentaux.

Océanites et Puffins sont des oiseaux de haute mer qui ne vont à terre que pour nicher et nourrir leurs petits.

Les **Océanites tempête de Méditerranée**, sous-espèce de l'Océanite de l'Atlantique (ou Pétrel tempête), de la taille d'un merle, sont les plus petits des oiseaux pélagiques européens. Ils peuvent vivre 20 ans. A part une bande blanche sous les ailes, le plumage est brun noir avec une queue carrée, bec et pattes sont noirs. Ils nichent dans les anfractuosités des falaises ou sous des blocs rocheux, d'avril à novembre, l'unique œuf étant pondu au printemps. La densité des couples reproducteurs est très faible actuellement ; quelques couples

isolés sont présents dans les falaises les plus inaccessibles aux prédateurs (rats noirs et goélands), coté sud de l'île de Riou. Il n'y a plus de colonies, la situation est préoccupante.

Le **Puffin cendré**, qui est le plus grand oiseau pélagique avec une envergure de plus de un mètre, peut vivre 30 ans ; le jeune prend son envol en octobre pour un périple en mer jusqu'à sa maturité sexuelle à 6 - 7 ans. Le **Puffin de Méditerranée**, lui, prend son envol en juillet, revient à 4 - 5 ans et vit plus de 20 ans. L'archipel recèle 4 colonies de Puffin de Méditerranée et 38 de Puffins cendrés dont le succès de reproduction était très faible. En effet, les puffins, qui passent la journée au large, nichent dans des terriers. Œufs et poussins sont des proies faciles pour les prédateurs. Or, les femelles ne pondent qu'un seul œuf.

Trois types d'actions ont été entrepris par le CEEP pour favoriser la sauvegarde de ces trois espèces :

I) Installation d'aires de nidification attractives :

- Des modules de nidification ont été installés sur Plane et le Grand Congloué pour l'océanite tempête. Les modules sont regroupés et intégrés dans des bories en pierres sèches dans lesquels sont diffusés des chants d'océanites. Les appareils sont programmés pour fonctionner à la nouvelle lune afin d'attirer les oiseaux prospecteurs.
- Des terriers artificiels ont été installés pour le puffin cendré dans des sites choisis exempts de rats et de lapins, couplés aussi avec des systèmes automatiques de diffusion de chants.



Adulte de Puffin cendré dans un terrier naturel



Poussin de Puffin cendré dans un nichoir artificiel installé dans le cadre du Programme LIFE

II) Contrôle des invasions biologiques de prédateurs :

- Espèce protégée (en voie de disparition il y a quelques décennies !), les **goélands leucophaea** comptent maintenant plus de 15000 couples dans l'archipel de Riou. Cette surpopulation, liée à l'existence des décharges périurbaines, a d'ailleurs entraîné la colonisation des toits de la ville depuis une quinzaine d'année. La mésaventure d'un poussin encore malhabile, tombé dans la cheminée d'un appartement du boulevard Longchamp, montre qu'ils nichent en centre ville.

Mais surtout, cette surpopulation entraîne dans l'archipel une prédation des colonies d'oiseaux et un grand développement des plantes nitrophiles qui favorise le pullulement des rats et lapins. Une régulation artificielle est devenue indispensable. Une stérilisation des pontes est effectuée en arrosant les œufs d'huile végétale qui asphyxie les embryons en bouchant les pores des coquilles. Cette opération nécessite beaucoup de participants. Menée l'année passée sur Maire, Jarre et Riou, elle a évité beaucoup d'éclosions et sera poursuivie.

- Le pullulement des **rats noirs** sur Riou est combattu avec des piégeages toute l'année et la pose d'appâts empoisonnés pendant les quinze jours qui suivent l'éclosion des œufs. Cette action s'avère très efficace. Sur Plane la population de rats noirs a été éradiquée en 2004, et 850 rats ont été piégés.
- Les **lapins de garenne** dont la population a également explosé sur Riou perturbent la nidification des puffins en creusant leurs terriers. Des piégeages ont été réalisés dans les zones de grande densité et les lapins piégés ont été relâchés dans les calanques par les sociétés de chasse pour repeupler des secteurs « en réserve ». En effet, la forte sécheresse de l'année 2003 a fortement affecté certaines populations de lapin, provoquant même leur disparition des îles Jarre et Plane.

III) **Entretien et balisage du sentier de Riou** pour assurer la tranquillité des colonies en canalisant la fréquentation humaine entre les calanques de Fontagne et de Monastério et vers le col de la Culate.

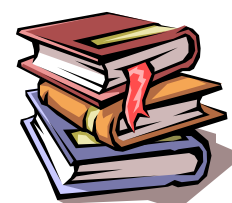
Le résultat de ces mesures est très encourageant puisque le succès de reproduction des puffins (le nombre de puffins prenant leur envol par rapport au nombre de couples nicheurs) est passé à 85 %.

Nous remercions Alain MANTE (CEEP) pour les renseignements et les photos.

A LA DEVANTURE DU LIBRAIRE

- Nous avons appris avec plaisir que notre ancien président, Henry Augier, vient de publier un livre le : « Guide des fonds marins de Méditerranée, écologie, flore, faune, plongée » dans la collection « les guides du naturalisme » chez Delachaux et Niestlé.

Par sa conception, ce guide peut être considéré comme une initiation pratique à l'écologie marine méditerranéenne. Il décrit et illustre plus de 300 espèces d'algues et 600 espèces d'animaux, 120 épaves et plus de 100 zones marines protégées, ainsi qu'une description détaillée des principaux sites d'observation et de plongée en France, Italie et Espagne.



- Un nouveau topoguide vient de sortir : « Les Calanques à pied », élaboré sous l'égide du C.G.13, du C.D.13, du Comité départemental de la randonnée pédestre des B.D.R.H., de l'O.N.F., du Conservatoire du littoral, de la Ville de Cassis, de la Ville de Marseille et du Groupement d'intérêt public (GIP) des Calanques de Marseille à Cassis. 28 promenades et randonnées de Marseille à Cassis sont proposées avec des itinéraires balisés sur le terrain et classées par niveau de difficulté, des informations pratiques indispensables et des textes pour découvrir la région illustrée de nombreuses photographies.

- Par J. Clottes, J. Colin et Luc Vandiel, 2005 « Cosquer redécouverte », Paris, le Seuil (actuellement diffusé par la Martinière), grand 4°, 255 pages, de nombreuses illustrations en couleurs, croquis, schémas et un chapitre rédigé par J. Collina- Gérard « la grotte Cosquer, témoin émergé d'un monde englouti ».

- Par ailleurs nos amis du CAF viennent de sortir un numéro spécial dans la série « Que la montagne est belle », avec le soutien de la Ville de Marseille : le « patrimoine industriel des Calanques, randonnée autour des friches industrielles ». André Jauffred y décrit une visite des friches industrielles du Mont-Rose jusqu'à Callelongue ; il met l'accent sur l'économie qu'elles généraient, leurs atteintes à l'environnement et termine par la question « pourquoi se sont elles installées dans les Calanques ? ».

POUR ADHEREZ A U.C.L.

Adulte	:	à partir de	15 €	Membre donateur	:	à partir de	20 €
Association	:	à partir de	35 €	Couple	:	à partir de	25 €
Mineur, Etudiant	:	à partir de	5 €	Parrainage	:	à partir de	50 €

A CEUX QUI CHANGENT D'ADRESSE

Si vous déménagez, pour continuer à recevoir votre journal, n'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse,



Henry Augier nous adresse ce texte qu'il a lui-même rédigé en hommage à André Manche. Nous le publions volontiers. Bien sûr, nous lui laissons la responsabilité de son propos.

ANDRE MANCHE NOUS A QUITTÉS

Témoignage d'estime et d'amitié

Né le 18 mars 1936 à Meaux, coquette petite ville de Seine et Marne, André Manche est décédé le 21 mai 2007 à la Ciotat - à deux pas des calanques - après une carrière et un parcours entièrement consacrés à la nature et à sa sauvegarde.

Curieux de nature dès sa plus tendre enfance, passionné par tout ce qui vit, des plantes aux animaux, de la terre à la mer, sa voie était déjà tracée à sa sortie de l'école primaire : travailler aux Eaux et Forêts.

Après son bac et son service militaire, il se retrouve ainsi Agent technique des Eaux et Forêts à Viterne, près de Nancy. Après quelques années de travail passionné, il passe avec succès le concours d'ingénieur des Eaux et Forêts. Il est nommé successivement à Saint Avold, Paris, Agen, où il acquiert une expérience de « terrain » et d'animation de groupe, qui lui servira plus tard.

Il est nommé directeur du parc national de Port-Cros en 1978 et va se trouver aussitôt confronté à la gestion difficile du premier parc national français englobant une partie marine. C'est à ce moment là que je l'ai connu, étant moi-même, à l'époque, en place comme conseiller scientifique du parc. Contrairement à d'autres ingénieurs des Eaux et Forêts avec lesquels j'avais été en rapport pour des problèmes de protection du littoral et qui étaient restés profondément « terriens » et prioritairement « forêts », je trouvais en André Manche un esprit ouvert aux méthodes phytosociologiques et biocénétiques et une véritable passion pour la mer, qu'il découvrait en quelques sorte, à notre contact. Il assura ainsi la direction du parc national jusqu'en 1988, avec une grande maîtrise, se montrant particulièrement apte aux négociations difficiles entre les intérêts de protection de l'île et de ses eaux et la pression touristique, plaisancière, halieutique, braconnière et politique.

Après le parc national de Port-Cros, il s'occupa, toujours avec le même talent, des jardins historiques de Versailles et de Rambouillet, ainsi que du marais poitevin. Il fut aussi, à Marseille, avec Paul Di Roma, l'écologue ambassadeur de la mission interministérielle pour l'espace méditerranéen.

A la retraite en octobre 1997, à l'âge de 61 ans, il allait redoubler d'activité pour la défense de notre patrimoine national. On le retrouve ainsi engagé dans les actions du GRAN (Groupe de Recherche en Archéologie Navale), de l'URVN (Union Régionale du sud-est pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et la protection de l'environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur) qui fédère 200 associations de protection de l'environnement en PACA, et ses antennes départementales (UDVN 13, 83, 84, 06, 04), le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

C'est à ce moment là qu'il s'est engagé auprès de nous, avec la passion qu'on lui connaissait, dans les actions d'Union Calanques Littoral, association fortement engagée dans la sauvegarde de ce joyau de la nature. Il était à nos côtés, le 14 février 1998, lors de notre « marche sur la préfecture », un des moments forts de nos actions, qui a mobilisé des milliers de personnes et au cours duquel nous avons traversé la ville pour sensibiliser la population et remettre au Préfet un dossier, avec argumentaire, de demande de Parc national pour les calanques de Marseille à Cassis. Il a également fait partie, au titre de l'URVN, de la délégation menée par UCL qui a été reçue le 13 avril 1999 à Paris par Jean Pierre Raffin, directeur de la nature et du

paysage, représentant le Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'époque, Dominique Voynet. Rappelons qu'au cours de cette entrevue, le Ministère s'était déclaré favorable à la création du parc national des calanques et que cette orientation devait être considérée comme une priorité pour le GIP des calanques nouvellement créé.

Face à l'hostilité de la majorité municipale de Marseille, et plus particulièrement du député du 9^o arrondissement, à la création d'un parc national des calanques, nous avons du porter le débat à tous les niveaux, national, régional, local avec l'aide des médias (presse écrite, radio, télévision). Nous avons également organisé de grandes réunions d'information, sous forme de conférences débat et d'un colloque. André Manche était encore à nos côtés et nous a beaucoup aidés dans notre combat. J'ai encore en mémoire sa remarquable prestation lors de sa conférence à la grande soirée d'information du jeudi 7 janvier 1999, à la faculté des sciences de Marseille Saint-Charles, sur le thème « Un objectif pour le GIP des calanques, la création d'une structure de protection plus forte ; l'exemple du parc national de Port-Cros ». N'était-il pas un orfèvre en la matière après dix ans passés à la tête de ce parc national insulaire ? Au cours du colloque qui a eu lieu le 29 janvier 2000, à Marseille, il fut très clair lors d'une de ses interventions : «Le GIP des calanques était devenu nécessaire pour gérer les espaces et les usagers très divers du massif. Le but est d'assurer la gestion de tous les jours d'un milieu beau et menacé. L'Etat a demandé la création du GIP, les collectivités, les institutions, les associations, les usagers s'y associent. C'est la première pièce d'une structure qui doit apprendre à ces gens à travailler ensemble vers un même but : la gestion saine et cohérente du massif et, au bout, un parc national des calanques ».

Il n'aura malheureusement pas connu un renversement incroyable de situation. Ce même député de la majorité municipale, farouchement opposé au parc national, s'est récemment déclaré en faveur du parc en précisant par écrit, dans un de ses tracts électoraux : « Grâce à votre député, les calanques de Marseille-Cassis deviendront le premier parc national terrestre, marin et péri-urbain d'Europe ». Il faut évidemment préciser qu'au préalable il s'était employé, avec l'aide d'un de ses collègues, à faire modifier la loi sur les parcs nationaux, en politisant et en affaiblissant le pouvoir de protection de ces organismes dont l'ancienne organisation était un modèle d'efficacité au plan mondial. Si André Manche était encore de ce monde, il aurait probablement pris son bâton de pèlerin pour aller expliquer la situation au Ministère de l'environnement où il était toujours très écouté. Il aurait peut-être réussi là où nous avons échoué !

A l'heure où les parcs nationaux de France sont menacés de régression dans leur mission de protection, André Manche va beaucoup nous manquer. Sa grande expérience était reconnue de tous. Il était à la fois pondéré et efficace, soucieux du mot juste et de l'action sans faille, respectueux de ses engagements, fin diplomate, avec cette touche indéfinissable d'une certaine classe qui se dégageait naturellement de sa personne.

Il laisse une veuve et deux enfants, Pascale et Eric auxquels nous exprimons ici nos très sincères condoléances.

Henry Augier, professeur honoraire, ancien président d'Union Calanques Littoral.

L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral

5, avenue des chutes Lavie 13004 Marseille - ucl.association@free.fr

N^o ISSN: 1251-3741

Directeur de la publication : Madeleine Barbier-Brossat

Imprimé par nos soins, avec la participation de Eric Blanchart, Laurence Chatelus, Renée Dubout, Estelle Fleury, Denise Guieu, Jacky Plauchud, Claude Thomas.